

Auray, le 4 février 2025

Monsieur Michel GUERNEVE  
Président du Syndicat du SAGE GMRE

à

**Monsieur le Préfet du Morbihan**

**Objet : Avis sur le dossier de déclaration d'utilité publique de projet de réalisation de la ZAC Mané Mourin au Bono**

Dossier suivi par : Béatrice NIVOY

N/Réf. : MG/BN/2025\_002

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis du syndicat sur le dossier cité en objet. Conformément à la délibération du comité syndical CS-2023-18 du 12 décembre 2023, l'analyse du dossier a été confiée au bureau de la Commission Locale de l'Eau en charge de s'assurer de la compatibilité des projets avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, qui s'est réuni le 15 janvier.

La DUP citée en objet ne fait pas partie des dossiers devant être compatibles avec le SAGE, néanmoins le dossier a été analysé au regard des objectifs du SAGE. Les enjeux liés à l'eau ont globalement bien été pris en compte. Quelques points d'attention méritent néanmoins d'être signalés.

• **Composante D : nitrates et autres composantes de l'azote**

- Objectif 'Poursuivre la réduction des flux d'azote vers le littoral afin de limiter les phénomènes d'eutrophisation et atteindre le bon état des masses d'eau de transition et côtières'

Le nouveau quartier sera raccordé à la STEP du Bono. Les eaux usées traitées de cette STEP sont en partie réutilisées par le golf de Baden et en partie rejetées dans le ruisseau de Becquerel qui se jette dans la masse d'eau de transition rivière d'Auray se jetant elle-même dans la masse d'eau côtière Golfe du Morbihan. La masse d'eau Golfe du Morbihan est déclassée pour le paramètre macroalgues opportunistes (algues vertes sur vasières). Les apports d'azote arrivant dans le Golfe doivent être limités. Il conviendra de justifier de la capacité du réseau d'assainissement à transporter les effluents et de la station d'épuration à traiter les effluents vis-à-vis du paramètre azote notamment.

• **Composante E : phosphore**

- Objectif 'Poursuivre la réduction des rejets de phosphore et de leur transfert vers les milieux aquatiques'

Les haies participent à la lutte contre le transfert de polluants vers les milieux aquatiques. Le maintien des haies existantes est prévu (mesure évitement 4).

• **Composante H : microbiologie**

- Orientation H3 : Diminuer le risque de contamination liée à la collecte et au transfert des eaux usées

Il conviendra de justifier de la capacité du réseau d'assainissement à transporter les effluents et démontrer que le projet n'accentue pas le risque de rejet d'eaux usées non traitées vers les zones à enjeux microbiologiques (en particulier par temps de pluie).

- Orientation H5 : Poursuivre la gestion intégrée des eaux pluviales pour limiter les transferts vers les zones à enjeux

Une gestion intégrée des eaux pluviales est prévue. Il conviendra de s'assurer que les eaux de surverse des bassins n'impactent pas des enjeux en aval (habitations au sud-est du projet notamment).

- **Composante L. Zones humides**

Une zone humide a été identifiée en partie sud-ouest du projet. Le projet évite totalement la zone humide (mesure évitement 4). L'infiltration des eaux pluviales permet de ne pas assécher cette dernière.

- **Composante N. Adéquation ressources – besoins**

- Objectif ‘Satisfaire les besoins en eau potable tout en respectant les besoins des milieux aquatiques et l'équilibre des ressources en eau’

Les besoins en eau potable ne sont pas mentionnés dans l'étude d'impact. Au cours de l'été 2022, l'alimentation en eau potable était au bord de la rupture sur le territoire du SAGE.

La mise en place de matériel hydro-économiste type mousseur, de récupérateurs d'eaux de pluie pour les usages autorisés est vivement conseillée. Afin de limiter l'impact sur la qualité et la quantité d'eau, des toilettes sèches pourraient être mises en place.

*Remarque :* L'étude d'impact indique que c'est la SIAEP qui est compétent en eau potable et assainissement. Depuis 2020, ces 2 compétences sont exercées par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Michel GUERNEVE

